

Communauté de Communes des Bastides Dordogne-Périgord

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Modification du règlement des zones A et N du Plan Local d'Urbanisme de la commune de LALINDE

Par arrêté 19 juillet 2018, le Président de la Communauté de Communes des Bastides Dordogne-Périgord a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur le projet de modification du règlement des zones A et N du Plan Local d'Urbanisme de la commune de LALINDE.

A cet effet, Monsieur DIVINA Jean-Marc, retraité de la Gendarmerie Nationale, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Bordeaux.

L'enquête sera ouverte du lundi 17 septembre 2018 (09h) au vendredi 19 octobre 2018 (17h30), soit pour une durée de 33 jours consécutifs.

Le dossier soumis à l'enquête publique et un registre d'enquête publique seront tenus à la disposition du public durant toute la période précitée, dans le lieu suivant :

- en mairie de LALINDE 36, Boulevard de Stalingrad 24150 LALINDE du lundi au vendredi de 9 heures à 12 heures et 13 heures 30 à 17 heures 30 ; le samedi de 9 heures à 12 heures.

Le dossier pourra être également consulté ou téléchargé sur le site internet de la Communauté de Communes des Bastides Dordogne Périgord : <http://ccbdp.fr>

Un moyen informatique de consultation sera laissé à disposition du public pendant la durée de l'enquête publique à la mairie de LALINDE.

Les observations et propositions du public pourront ainsi être, durant toute la période d'enquête publique, soit :

- consignées sur le registre d'enquête mis à leur disposition, à la mairie de LALINDE ;
- adressées, par écrit « à l'attention du commissaire enquêteur », au service urbanisme et aménagement du territoire de la Communauté de Communes des Bastides Dordogne-Périgord (CCBDP) - 12 Avenue Jean Moulin - CS 51001 - 24150 LALINDE ;
- envoyées par courriel « à l'attention du commissaire enquêteur » jusqu'au vendredi 19 octobre 2018, 17h30 à : enquetepublique.lalinde@gmail.com

Les courriers et courriels seront joints au registre d'enquête.

Toute information relative à l'organisation de l'enquête publique peut être demandée auprès du service aménagement du Territoire de la Communauté de Communes des Bastides Dordogne-Périgord au 05.53.74.01.66 du lundi au vendredi de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures, ou par courriel à urbanisme@ccbdp.fr.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du service urbanisme de la Communauté de Communes des Bastides Dordogne-Périgord, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

L'avis de l'autorité environnementale sera joint au dossier d'enquête publique.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public lors de permanences qu'il tiendra en mairie de LALINDE aux jours et horaires ci-dessous :

Lundi 17 septembre 2018 de 09h à 12h, Jeudi 27 septembre 2018 de 09h à 12h, jeudi 04 octobre 2018 de 09h à 12h, Mercredi 10 octobre 2018 de 14h30 à 17h30, Samedi 13 octobre 2018 09h à 12h et Vendredi 19 octobre 2018 14h30 à 17h30.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public au service urbanisme et aménagement du territoire, et sur le site internet pendant une période d'un an.

Au terme de l'enquête, le conseil communautaire de la Communauté de Communes des Bastides Dordogne-Périgord aura à statuer par délibération sur l'approbation de la modification du règlement des zones A et N du Plan Local d'Urbanisme de la commune de LALINDE, éventuellement modifiée.